

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE DE BARAIGNE

Séance du 05 avril 2024

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 21/03/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer rural sis rue de l'abreuvoir, sous la présidence du maire Monsieur Pascal ASSEMAT</i>
<b>Présents : 6</b>	
<b>Votants: 6</b>	<b>Présents :</b> Pascal ASSEMAT, Gilles BERMOND, Jean CARRERA, Edith CAZAUX, Joël GARCIA, Sylvain VALADE
<b>Pour: 6</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Contre: 0</b>	<b>Absents:</b> Laurie ALBOUY, Magali BELTRAN, Camille GUAGNO, Chantal WEIDMANN
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Secrétaire de séance:</b> Edith CAZAUX

### Objet: Subventions aux associations 2024 - DE\_2024\_006

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, VOTE les subventions suivantes, qui seront inscrites au compte 65748 du budget primitif 2024 :

Association Prévention Routière	100 €
Association Pilouchat	500 €
ACCA de Baraigne	300 €
Société de Pêche Hers et Ganguise	50 €
Le Souvenir Français	50 €
Pour que vive la Piège	50 €
Comité des Fêtes	2 500 €
<b>Total</b>	<b>3 550 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Pascal ASSEMAT

